

Les INDICES AU
01/01/2011

LA LETTRE

EDITO — Adieu 2010 - Vive 2011 !

- CAC 40 : 3804.78
- Dj Euro Stoxx 50 : 2792.82
- Dow Jones : 11577.51
- OAT 10 ans : 3.36 %
- Inflation sur 1 an : + 1.8 %
- Indice ref loyers :
119.17 au t4 2010
- Tranche A par mois :
2 946 €
- Tranche B par mois :
2 946 € à 8 838 €
- Tranche C par mois :
8 838 € à 23 568 €
- Point Agirc : 0.4216 €
- Point Arrco : 1.1884 €

Pour nous joindre ...

Les Bureaux
de Palmer
1 allée Elsa Triolet
33150 CENON
☎ 05 57 77 71 00
📠 05 57 77 71 01
contact@cfgp.fr
www.cfgp.fr

Tous les premiers de l'an nous nous trouvons angoissés par les évènements qui ne manqueront pas de nous arriver au titre de la nouvelle année, mais en même temps, nous avons en mémoire ceux de l'année écoulée. Dans le domaine qui nous concerne, l'économie, qu'avons-nous vu ?

- **La confirmation de la croissance mondiale.**

Personne ne peut contester aujourd'hui que certains pays Chine, Inde et Brésil tirent leur épingle du jeu économique mondial !

- **La reprise économique est réelle mais pas égalitaire** (cf certains de nos voisins comme l'Allemagne).

- **La faiblesse de l'euro.**

Faiblesse qui se traduit par une parité trop élevée par rapport au dollar, c'est un paradoxe. La BCE ayant plusieurs objectifs à surveiller en même temps...

- **La prise de conscience de l'endettement incroyable** de certains états européens.

Hier la Grèce, l'Irlande, demain l'Espagne, Italie (cf le tableau ci-dessous).

- **En France**, un sentiment désagréable se dégage, celui de rester impuissant face à notre économie qui s'étiole petit à petit.

L'ensemble de ces évènements mêlés, ont perturbé les marchés financiers tout au long de l'année pour terminer sur une note plutôt rassurante.

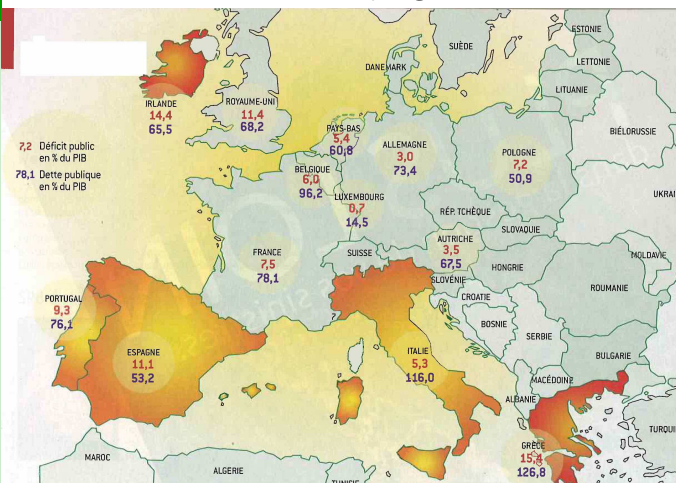
Que nous réserve 2011 ?

L'économie mondiale continuera sur le même rythme mais pour nous européens, l'urgence, est de régler le problème des endettements publics des différents Etats qui composent l'Europe. L'Irlande avait atteint un déficit public de 14.4 % de son PIB pour une dette publique globale de 65 %. Nous

ne devons pas oublier que la France se situe dans une situation « similaire » avec un déficit public de 7.5 % de son PIB et une dette publique de 78 % de son PIB. Il y a des économies à réaliser...

Heureusement pour nous, nous avons de grosses entreprises qui tirent profit des marchés émergents. Ce raisonnement est vrai pour toutes les grandes entreprises de la zone euro mais nous découvrirons qu'en France aujourd'hui, nous manquons de PME innovantes de plus de 500 salariés. Gageons que nos gouvernants aideront nos PME à s'épanouir et à embaucher !

Souhaitons qu'en 2011, les vœux de la BCE concernant la chasse aux déficits publics des Etats, soient exaucés. En effet, ce sera par la prise de conscience de nos réelles faiblesses, et en les corrigeant, que nous pourrons aborder notre avenir plus sereinement !





FISCALE— LOIS DE FINANCE 2011

Mesures principales concernant le revenu global du particulier :

- Nouvelle TMI à 41 %.
- Suppression du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'acquisition de la résidence principale (offre de prêt émise à compter du 01/01/2011).
- Une seule déclaration pour mariage, conclusion ou rupture Pacs, séparation et divorce (revenus 2011).

Déclaration commune avec option possible pour déclaration séparée (lors de l'année de

constitution du couple) Déclarations distinctes (lors de l'année de séparation).

- Les PEL ouverts à compter du 01/03/2011 seront assujettis aux PS dès le 1er anniversaire.
- Relèvement du taux du PS pour les revenus du patrimoine perçus à compter du 01/01/2011 et produits de placements (12,3%)...Pour bouclier fiscal (2%).
- Plus values mobilières : suppression du seuil. Taux 18 à 19 %.

- Plus values immobilières : taux proportionnel relevé de 16 % à 19 % (+PS).
- Assujettissement aux PS du compartiment euro des contrats UC lors de l'inscription des produits en compte.
- Réduction générale de 10 % sur « niches fiscales ».
- Seuil ISF porté à 800 000 €.
- Succession : abattement individuel de 159 325 € pour descendant et ascendant en ligne directe.

Succession— Régime de communauté légale

La réponse Bacquet du 29 juin 2010 vous concerne, de quoi s'agit il ?

Avec le décès d'un époux dans un couple marié sous le **régime de la communauté légale**, le contrat d'assurance-vie entre t-il pour moitié dans la succession du défunt pour le conjoint survivant ?

La réponse est Oui selon la réponse Bacquet ; « conformément à l'article 1401 du code civil, et sous réserve de l'appréciation souveraine des juges du fond, la valeur de rachat des contrats d'assurance-vie souscrits avec des fonds communs, fait partie de l'actif de communauté soumis aux droits de succession dans les conditions de droit commun ».

La masse successorale devenant plus importante, une hausse des droits de succession à régler peut être constatée. Il n'y a donc pas de conséquence fiscale pour le conjoint survivant, mais il en existe pour les enfants ou parents du décédé qui auront une masse successorale majorée de la moitié de la valeur du contrat du survivant, sans certitude d'en percevoir in fine les deniers... Cependant, dans la plupart des cas, la transmission continuera en franchise de droits selon le nombre d'héritiers et des abattements dont ils bénéficient. Pour les patrimoine plus importants, des solutions existent afin d'éviter des problèmes dans la succession à venir.

N'hésitez pas à en discuter avec votre conseiller CFGP. Il saura vous diriger vers des solutions les mieux adaptées.

FINANCIER — le fonds « Norden » Isin FR0000299356

Ce fond est géré par Lazard et frères. Il est éligible au PEA et disponible sur de nombreux contrat d'assurance vie. Il semble être une bonne opportunité de diversification dans le secteur Euro.

L'objectif de gestion est la recherche d'une plus-value à moyen et long terme par une gestion discrétionnaire du portefeuille, axée sur le choix des valeurs des quatre pays constituant la zone scandinave. Il est investi à 75% en actions. Ses performances :

	Depuis 01/01/2011	1 an	3 ans	5 ans
Du fonds	1.1 %	31.7 %	32.2 %	48.5 %
De sa catégorie	1.2 %	31.4 %	16.6 %	31.5 %

VOS INTERLOCUTEURS

Direction et Conseillers

F. Fourcade

05 57 77 71 02

R. Andrieu

05 57 77 71 05

A. Sirieix Boutarel

05 57 77 71 09

Assistants

M.L. Meulebrouck

05 57 77 18 42

S. Vidal

S. Cornil

S. Lavery

05 57 77 71 00

